

DÉPARTEMENT DU DOUBS- ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD-CANTON DE MAICHE  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MAICHE**  
**24 rue Montalembert - 25120 MAÎCHE**

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Communautaire

**Séance du 29 avril 2026**

L'an deux mil vingt-six,

Le vingt-neuf du mois d'avril,

A la salle de l'Union de MAICHE à 20h00, les délégués du Conseil Communautaire se sont réunis, sur convocation légale en dates du 23 avril 2026 sous la présidence de Monsieur Franck VILLEMMAIN.

**Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.**

**Étaient présents :** Christel PILLOT, Sébastien PARENT, Gérard GENTIT, Emmanuel SAULNIER, Olivier CLEMENCE, Roland MARTIN, Françoise VIPREY, Christophe JANIN, Brigitte COURTET, Bertrand LOUVET, Françoise VUILLEMIN, Vincent BOBILLIER, Marc CLAIS, Sébastien WOLFF, Martial CORDIER, Anthony MERIQUE, Sébastien BARRAS, David MONNET, Philippe MITTAG, Pierre-Jean WYCART, Franck VILLEMMAIN, Sylvain LAURENT, Guy ARGUEDAS, Alexandre MONNET, Maxime MARTIN, Pascal JACQUOT, Denis NARBÉY, Françoise BARTHOULOT, Catherine RACINE, Dany KRASAUSKAS, Didier DURAND, Jean-Michel FEUVRIER, Jean-Pierre BARTHOULOT, Francine LA PENNA, Patricia PARATTE, Denis SIMONIN, Caroline ARGOUARC'H, Fernande SPIELMANN, Jean-Pierre ETEVENARD, Nicolas JUBIN, Dominique LAMBERT, Léon BONVALOT, Claude MARTELET, Dominique BERNARD, Jérôme BOILLON, Boris LOICHOT, Noël SAUNIER, Pascal FORET, Isabelle MOUGIN, Luc TAILLARD, Samuel HOUSER, Patrick BOITEUX, Michel BERNARDOT, Francine MISERE

**Procuration :** Jean-Paul FEUVRIER donne procuration à Martial CORDIER, Régis LIGIER donne procuration à Dany KRASAUSKAS, Véronique SALVI donne procuration à Jean-Pierre BARTHOULOT, Georges VALLAT donne procuration à Jean-Michel FEUVRIER

**Excusés :** Alexandre PANTEL, Florent MOUREAUX, Claudine CAGNON, Raphaël PEQUIGNOT, Julien NAEGELEN

**Secrétaire de séance :** Gérard GENTIT

<b>MEMBRES :</b>	En exercice : 64	Présents : 54	Ayant pris part à la délibération : 58
------------------	------------------	---------------	--

<b>Délibération n° :</b> <b>2026-04-08</b>	<b>Objet : ELECTIONS – Désignation des membres de la commission MAPA</b>
---	--

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 et L.1414-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Conformément au règlement Intérieur des Commissions relatives à la Commande Publique de la CCPM, approuvé par Délibération du 20 février 2025, la **Commission des Marchés Publics à Procédure Adaptée (CoMAPA)** est chargée de donner un avis préalable et obligatoire avant toute attribution de marché soumis à mise en concurrence, lorsque le montant estimé est d'au moins 100 000 € HT pour les marchés de travaux et 40 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services, et que l'attribution ne relève pas de la

**Commission d'Appel d'Offres (CAO).**

Le Président peut toutefois, à sa propre initiative, s'il le juge nécessaire, réunir la CoMAPA pour des marchés dont l'estimation est inférieure au seuil défini supra.

La CoMAPA analyse de la recevabilité des candidatures et de la conformité des offres (irrégulières, inacceptables, inappropriées ou anormalement basses) ainsi que toute demande formulée pendant la phase d'examen des offres.

**Elle émet un avis sur le choix du titulaire du marché mais c'est bien le Conseil Communautaire ou le Président dans le cadre de ses délégations qui attribue le marché.**

Il est proposé de composer la CoMAPA selon la même méthodologie que la CAO, à savoir :

- du Président (autorité habilitée à signer les marchés publics ou son représentant),
- de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants, élus en son sein par l'assemblée délibérante,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'UNANIMITE DECIDE de nommer à la commission MAPA :

Membres titulaires		Membres suppléants	
MERIQUE	Anthony	BARTHOULOT	Françoise
JACQUOT	Pascal	BONVALOT	Léon
MARTIN	Roland	RACINE	Catherine
WYCART	Pierre-Jean	JUBIN	Nicolas
DURAND	Didier	MONNET	Alexandre

Il est précisé que les membres suppléants remplacent indifféremment chaque titulaire dans l'ordre de la liste établie.

Pour copie conforme,  
Le Président,  
Franck VILLEMMAIN



Délibération adoptée avec :

Voix pour : 58

Voix contre : 0

Abstention : 0

Affiché le : ...

Délibération rendue exécutoire par le Président  
après transmission en Sous-Préfecture le ...

Envoyé en préfecture le 04/05/2026

Reçu en préfecture le 04/05/2026

Publié le



ID : 025-200023075-20260429-DEL\_2026\_04\_08-DE

260429\_Délib\_PC\_2026\_04\_08\_ELECTIONS\_Désignation membres commission MAPA

**Communauté de communes du Pays de Maïche**  
24, rue Montalembert 25 120 Maïche

Tél : 03 81 64 17 06 • [contact@ccpm-maiche.com](mailto:contact@ccpm-maiche.com) • [paysdemaiche.fr](http://paysdemaiche.fr)